



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrégation et CAPES

Question écrite n° 113187

Texte de la question

M. Pierre Bourguignon attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation particulièrement problématique de l'enseignement du portugais en France. En effet, le portugais n'apparaît pas dans la liste des concours du CAPES et de l'agrégation susceptibles d'être ouverts en 2012, soit pour la quatrième année consécutive pour le CAPES et la deuxième année pour l'agrégation. Or depuis 2001, l'effectif des professeurs de portugais est en constante diminution, alors même que le nombre des élèves a augmenté de 39 %, pour un total de 30 000 élèves, dont 16 000 en collège et lycée. Par ailleurs, le portugais a encore en grande majorité le statut d'« enseignement des langues et cultures d'origine », dont l'apprentissage est facultatif, et non d'« enseignement des langues vivantes étrangères », contrairement aux dispositions prévues par le protocole de coopération éducative signé le 10 avril 2006 à l'occasion de la réunion de haut niveau organisée à Paris. Enfin, parmi les élèves des 631 écoles primaires où est assuré l'enseignement du portugais, seuls les élèves de 102 écoles pourront poursuivre l'apprentissage de cette langue, faute d'enseignement au collège de leur secteur. En conséquence, il lui demande comment le ministère entend remédier à cette situation fortement préjudiciable à l'apprentissage du portugais en France, au maintien de liens culturels forts entre nos deux pays, alors que de nombreux portugais préfèrent aujourd'hui la langue anglaise à la langue française, et ainsi respecter le protocole de coopération éducative signé par la France et le Portugal en 2006.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la préparation de la session 2012 de recrutement des enseignants du second degré, la décision de ne pas ouvrir les sections d'agrégation et de CAPES externe et interne de portugais résulte de l'analyse conjointe de plusieurs éléments. L'analyse des départs en retraite dans cette discipline montre qu'entre 2000 et 2010, quarante-cinq enseignants de portugais sont partis à la retraite alors que sur la même période 54 postes ont été ouverts aux agrégations externe et interne et aux CAPES externe et interne. Les enseignants de portugais représentent en effet une population relativement jeune (quarante-sept ans de moyenne d'âge). Ainsi, à la rentrée 2010, observe-t-on seulement quinze enseignants titulaires proches de soixante ans. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminées chaque année. Elles feront donc l'objet d'une nouvelle projection des besoins dans le cadre de la préparation de la session 2013.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bourguignon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113187

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7030

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13656